



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/5
6 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS, ESPAGNOL
ET FRANÇAIS

Session d'organisation pour 1997
23 janvier et 4-7 février 1997

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies
dans les domaines économique et social et les domaines connexes et
leur incidence sur la Commission économique pour l'Amérique latine et
les Caraïbes

Note du Secrétaire général

1. En vertu de la résolution 553 (XXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), il a été créé un groupe de travail spécial, ouvert à tous les pays membres, chargé de définir, en consultation avec le Secrétaire exécutif, les priorités du programme de travail et de proposer à la Commission des orientations stratégiques pour ses activités futures, compte tenu des priorités de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des aspects budgétaires.
2. Cet exercice s'inscrit dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui doit aujourd'hui s'adapter à une nouvelle conjoncture non seulement en termes d'organisation, de gestion et de budget, mais aussi au niveau de l'identité institutionnelle, de la suppression des doubles emplois et de l'épuration du programme de travail afin de répondre aux besoins les plus urgents des gouvernements des États Membres.
3. Pour s'acquitter de son mandat, le Groupe de travail spécial a tenu sa première réunion du 29 au 31 juillet 1996, au siège de la CEPALC à Santiago (Chili), sous la présidence du Costa Rica. Étaient représentés à cette réunion 32 pays membres de la Commission et deux membres associés.
4. À la suite des travaux du Groupe de travail, un certain nombre de modifications à l'ordre de priorités pour la mise en oeuvre du programme de travail du système de la CEPALC pour 1998-1999 ont été approuvées.
5. Comme l'ont proposé certains États membres, une réunion des représentants des États membres de la CEPALC a été organisée le 25 octobre 1996 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pour prendre connaissance du rapport de la réunion de Santiago.

6. Les documents se rapportant à l'exercice sont énumérés ci-après :
1. Résolution 553 (XXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (annexe I);
 2. Rapport de la réunion du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 553 (XXVI) (annexe II) et modifications qu'il est proposé d'apporter à l'ordre de priorités pour la mise en oeuvre du programme de travail de la CEPALC (appendice);
 3. Ordre de priorités proposé pour la mise en oeuvre du programme de travail du système de la CEPALC, 1998-1999*;
 4. Réunion des représentants des États membres de la CEPALC auprès de l'Organisation des Nations Unies pour prendre connaissance du rapport de la réunion du groupe de travail spécial*;
 5. Programme de travail du système de la CEPALC, 1998-1999*.

* Seront disponibles comme documents de référence uniquement dans la langue de présentation.

Annexe I

RÉSOLUTION 553 (XXVI) DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

La réforme de l'Organisation des Nations Unies
et son incidence sur la CEPALC

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant les résolutions 520(XXIV) et 541(XXV) de la CEPALC sur le rôle et les fonctions de la Commission et les conséquences, en ce qui la concerne, de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

Ayant présentes à l'esprit la résolution 48/162 et la décision 49/411 de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ainsi que la résolution 48/218 et la décision 49/461 relatives à l'examen de l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies sur le plan administratif et financier,

Tenant compte également des orientations émanant du groupe de travail de haut niveau à composition non limitée chargé de l'examen approfondi de la revitalisation du système des Nations Unies, de son renforcement et de sa réforme, créé en vertu de la résolution 49/252 de l'Assemblée générale,

Prenant note de la teneur de la déclaration émise par les États membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation et, en particulier, de l'intention de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXI^e siècle dotée de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettent de servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée,

Réaffirmant sa conviction que les activités dont elle a été chargée par le Conseil économique et social dans sa résolution 106 (VI) gardent leur pleine raison d'être dans les circonstances actuelles et dans l'avenir prévisible des pays d'Amérique latine et des Caraïbes,

Étant saisie de la Note du secrétariat intitulée "La réforme de l'Organisation des Nations Unies et son incidence sur la CEPALC" [LC/G.1899(SES.26/4)] du 7 mars 1996,

Convaincue du fait que le développement durable doit, à l'aube d'un siècle nouveau, occuper une place prééminente dans le programme des Nations Unies,

Convaincue également du fait qu'il est indispensable, dans l'exercice de leurs activités dans les domaines économique et social, que les Nations Unies tiennent compte de la dimension régionale et de la décentralisation des tâches en fonction des avantages comparatifs du Siège et des organismes subsidiaires installés dans les régions en développement,

1. Affirme que la CEPALC est particulièrement compétente pour affronter en Amérique latine et dans les Caraïbes les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil économique et social dans sa résolution 106 (VI), dans le cadre d'une Organisation des Nations Unies restructurée;

2. Déclare, par conséquent, que la CEPALC doit exercer ses activités en tant que centre d'excellence chargé de collaborer avec les États membres à une analyse intégrée des processus de développement axée sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation de politiques publiques, assortie d'une prestation de services opérationnels dans les domaines de l'information spécialisée, des services consultatifs, d'une action de formation et de soutien en faveur de la coopération régionale et internationale;

3. Déclare également que, pour faire oeuvre utile avec une efficacité et une efficacité accrues, la CEPALC devra s'adapter à l'évolution des priorités du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies;

4. Recommande que la structure institutionnelle et le plan des réunions du système de la CEPALC, y compris la pratique de tenir des réunions biennales de l'instance principale, continuent de servir de fondement au maintien de la simplicité, de l'efficacité et de la souplesse de fonctionnement de la Commission;

5. Recommande également que la CEPALC, en tenant compte, le cas échéant, des processus en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies, poursuive ses efforts pour améliorer sa performance, sa productivité, son impact, son efficacité et son efficacité;

6. Charge par conséquent le Secrétaire exécutif de :

a) Poursuivre et intensifier les activités de développement institutionnel et de rationalisation de la gestion ayant pour objet d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités que mène la CEPALC en application des directives des États membres;

b) Améliorer les indicateurs d'évaluation de la performance, de la productivité et de l'impact des activités de l'organisme;

c) Intensifier les consultations et renforcer la coopération avec les autres organes, organismes et programmes des Nations Unies, particulièrement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, en veillant tout particulièrement à éviter les doubles emplois en matière d'activités;

d) Renforcer la coopération et la coordination avec les autres organismes multilatéraux, comme la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains, le Système économique latino-américain et d'autres institutions d'Amérique latine et des Caraïbes qui poursuivent en commun des objectifs analogues dans la région, en prenant également soin d'éviter les doubles emplois en matière d'activités;

7. Décide de créer un groupe de travail spécial ouvert à tous les pays membres de la CEPALC, sous la présidence du président de la vingt-sixième session de la Commission, lequel aura pour mandat, en consultation avec le Secrétaire exécutif, de définir les priorités du programme de travail et de proposer à la Commission des orientations stratégiques pour ses activités futures, compte tenu des priorités de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des aspects budgétaires. La première réunion du groupe de travail spécial se tiendra dans un délai maximum de 90 jours, au siège de la CEPALC, à Santiago du Chili, et les réunions ultérieures, le cas échéant, se tiendront, de préférence, à l'un des sièges sous-régionaux de la CEPALC ou au Siège des Nations Unies à New York;

8. Charge le groupe de travail spécial d'établir un rapport d'activités qui sera transmis par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif, à la reprise de la session de fond du Conseil économique et social, aux fins d'examen à la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, et de communiquer par les voies appropriées ses propositions concernant les priorités du programme de travail 1998-1999 à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale;

9. Charge également le groupe de travail spécial de présenter un rapport final sur l'examen des priorités du programme de travail de la CEPALC à la prochaine session de la Commission.

Annexe II

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL CRÉÉ EN VERTU
DE LA RÉOLUTION 553(XXVI), QUI S'EST TENUE À SANTIAGO (CHILI)
DU 29 AU 31 JUILLET 1996*

I. TEXTE PORTANT AUTORISATION

1. En vertu de la résolution 553(XXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), il a été convenu de créer un groupe de travail spécial, ouvert à tous les pays membres. Ce groupe aura pour mandat, sous la direction du Président de la vingt-sixième session de la Commission, de définir, en consultation avec le Secrétaire exécutif, les priorités du programme de travail et de proposer à la Commission des orientations stratégiques pour ses activités futures, compte tenu des priorités de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des aspects budgétaires. Il est également prévu, dans cette même résolution, que la première réunion du groupe de travail spécial se tiendra à Santiago du Chili, dans un délai maximum de 90 jours après la vingt-sixième session.

II. LIEU ET DATE DE LA RÉUNION

2. La première réunion du groupe de travail spécial a été tenue du 29 au 31 juillet 1996, au siège de la CEPALC à Santiago du Chili.

III. PARTICIPANTS

3. Étaient représentés à cette réunion les pays membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ci-après : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Italie, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

4. Étaient également présents les deux membres associés de la Commission suivants : Antilles néerlandaises et Aruba.

IV. SÉANCE INAUGURALE

5. Le Président du Bureau de la vingt-sixième session, M. Melvin Sáenz Biolly du Costa Rica, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a rappelé la teneur de la résolution 553(XXVI) de la CEPALC. Outre le fait de contenir le mandat de cette réunion, celle-ci traduit l'intérêt manifesté par les États membres afin d'accroître la contribution des Nations Unies au développement. Il a également signalé que la CEPALC avait déjà adopté diverses mesures pour améliorer son efficacité, dans le cadre d'un important processus d'innovation au

* Paru précédemment sous la cote LC/G.1942. Ce document doit être lu en parallèle avec le projet de programme de travail du système de la CEPALC pour 1998-1999, qui sera disponible pour information.

niveau de toute l'Organisation, défini par certains comme une "réforme" mais que son pays préférerait qualifier de "modernisation" ou "d'actualisation". Il a ajouté que cette réunion avait pour objectif primordial de définir les priorités des États membres au sein du programme de travail, et de réaffirmer le rôle fondamental de la CEPALC en tant que centre d'excellence chargé d'étudier les principaux aspects du développement économique de l'Amérique latine et des Caraïbes.

6. M. Gert Rosenthal, Secrétaire exécutif de la CEPALC, a souhaité la bienvenue la plus cordiale aux représentants des gouvernements présents à cette réunion du groupe de travail spécial. Il a précisé que, au-delà de ses objectifs ponctuels, cette instance de rencontre entre le secrétariat et les gouvernements des États membres permettrait d'adapter les travaux futurs à la situation changeante en matière de financement et de requêtes des gouvernements. Cet exercice s'inscrit dans le contexte plus général de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui devait aujourd'hui s'adapter à une nouvelle conjoncture non seulement en termes d'organisation, de gestion et de budget, mais aussi au niveau de l'identité institutionnelle, de la suppression des doubles emplois et de l'épuration du programme de travail afin de répondre aux besoins les plus urgents des gouvernements des États membres. En ce qui concerne la programmation et la définition des priorités, M. Rosenthal a signalé que, ce processus ayant lieu trois ans à l'avance et devant tenir compte, dans ses aspects budgétaires, d'autres instances de l'Organisation, une certaine souplesse était nécessaire pour autoriser l'émergence de nouvelles priorités et s'adapter aux fluctuations des ressources disponibles, dans un contexte d'interaction avec les gouvernements des États membres. Jusqu'à présent, cette interaction avait été établie lors des sessions de la Commission et moyennant des consultations bilatérales. Cependant, les mutations étant de plus en plus rapides, il s'avérait souhaitable de procéder à ces échanges de façon plus fréquente et intégrale.

7. Il a affirmé que le rôle primordial de la CEPALC consistait à accompagner les gouvernements dans leur réflexion sur la façon de surmonter les obstacles qui entravent le développement, d'une optique régionale et en vue d'une action pratique. Il a souligné, à cet égard, que le domaine de compétence de la CEPALC englobait de nombreux aspects. Ceci est reflété par l'approche essentiellement thématique de son programme de travail, qui présente l'avantage de permettre une collaboration entre les divisions et une flexibilité accrue. Il a finalement expliqué la proposition du secrétariat visant à orienter les débats sur le programme de travail. Pour ce faire, chaque activité a été classifiée, en première instance, dans une des quatre catégories de priorité, allant des activités considérées indispensables à celles qui, dans la pratique, ne pourraient être menées à bien, à moins que ne soient rétablis les fonds suspendus. Le produit espéré serait un programme de travail répondant à la situation concrète et aux désirs exprimés par les gouvernements.

8. Le Secrétaire exécutif a finalement souligné qu'au sein de l'institution, les travaux analytiques et les activités opérationnelles n'étaient pas ressentis comme des domaines opposés mais complémentaires; en effet, ces dernières sont un prolongement du cadre analytique qui en assure la cohérence. Quant au problème du financement de ces activités à l'aide de fonds extrabudgétaires, il a expliqué que cette pratique obéit à l'intérêt que porte le secrétariat à la

collaboration avec des organismes externes qui, tirant parti du patrimoine central de la CEPALC – à savoir sa capacité analytique–, proposent des activités opérationnelles et le financement pertinent, offre que l'institution ne peut négliger. Quant au risque de faire double emploi, il a précisé que la Commission entretient des rapports constants avec d'autres instances internationales, ainsi qu'un réseau de contacts avec d'autres centres d'élaboration conceptuelle afin de garantir une distribution des tâches qui tienne compte des avantages comparatifs de chaque institution. Il a fait ressortir la portée de l'exercice réalisé au sein de cette réunion, en signalant qu'il s'agissait d'amorcer un processus susceptible de conduire à un produit, à savoir un accord préliminaire sur la hiérarchisation des activités.

9. Le Secrétaire exécutif a ensuite suggéré, comme méthodologie de travail, de procéder à une analyse générale de la note extra-officielle élaborée par le secrétariat, suivie d'une brève présentation orale avant l'examen de chaque sous-programme. Le produit final de cette réunion serait un rapport élaboré par le secrétariat où seraient consignées les décisions adoptées par les délégations, mais qui n'inclurait pas les résumés de chaque intervention et, ultérieurement, une version révisée du programme de travail approuvé au préalable à la dernière session, dans laquelle seraient recueillies les observations émanées du groupe de travail.

V. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

10. L'échange de vues entre les représentants et le secrétariat s'est déroulé à deux niveaux : un débat général sur le type d'exercice requis et un examen minutieux des différents sous-programmes.

A. Débat général

11. Les délégués sont convenus que l'exercice de hiérarchisation des priorités dans le programme de travail du système de la CEPALC pour la période biennale 1998-1999 s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1998-2001, actuellement étudié par les États membres au sein du Comité du programme et de la coordination (CPC) du Secrétariat à New York.

12. Ils ont souligné que cet exercice devait être de type constant et flexible. Il devait rester possible de réaménager les priorités établies, étant donné le caractère anticipé du processus de programmation des Nations Unies et l'évolution du contexte mondial et régional. Tout comme l'avait souligné le Secrétaire exécutif, les représentants estiment que ce processus est l'amorce d'un mécanisme de dialogue et de consultations entre les États membres et le secrétariat quant à l'aménagement du programme et des travaux du système de la CEPALC, ainsi qu'à l'évaluation de leur réalisation.

13. Ils ont également fait ressortir que cette rencontre avait pour but de redéfinir les priorités du programme de travail du système de la CEPALC pour la période biennale 1998-1999. Malgré les incidences manifestes d'une telle hiérarchisation en termes budgétaires, celles-ci ne seraient pas traitées à fond à cette réunion, les aspects financiers devant être examinés par d'autres instances du système des Nations Unies.

14. Il a été décidé que, pour déterminer les priorités, le programme de travail serait considérée de façon intégrée. Par conséquent, les ajustements concernant la priorité accordée aux activités d'un sous-programme déterminé ne devaient pas nécessairement être compensés au sein de ce même sous-programme. Les délégations sont également convenues que toutes les sphères thématiques s'appliquaient à tous les membres de la CEPALC, sans préjudice de l'existence des sous-programmes 10 et 11. Les participants ont souligné, à cet égard, qu'il fallait prêter une attention particulière aux économies de petite envergure de la région.

15. Certaines délégations ont suggéré que la CEPALC concentre ses efforts sur les domaines dans lesquels elle possède des avantages comparatifs et délaisse ceux qui seraient mieux couverts par d'autres organisations ou institutions, ou encore qu'elle établisse des alliances stratégiques avec ces dernières de façon à réaliser en commun certaines activités déterminées.

16. D'autre part, il a été signalé que le secrétariat est particulièrement bien placé pour encourager et faciliter la réalisation des activités de coopération au sein de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'entre celle-ci et d'autres régions du monde.

17. Répondant à une suggestion d'une délégation, il a été convenu d'attacher une attention particulière, dans le programme de travail, aux aspects sociaux de toutes les sphères thématiques envisagées.

18. Dans ce débat général, plusieurs délégations ont mis l'accent sur le fait que le programme de travail de la CEPALC devait refléter davantage les besoins propres aux États des Caraïbes membres de la Commission. Il a été reconnu que les aspects spécifiques de ces économies devaient être envisagés non seulement dans le cadre du sous-programme respectif mais aussi dans tous les travaux analytiques réalisés au siège de la CEPALC.

19. De même, certaines délégations ont demandé au secrétariat d'envisager la possibilité d'affecter un pourcentage plus important de ressources provenant du budget ordinaire (en mois-personne de travail professionnel) aux activités opérationnelles. D'autres ont demandé au secrétariat de fournir une information plus précise quant à l'utilisation des fonds extrabudgétaires dans la réalisation des activités opérationnelles.

20. Finalement, les participants ont également prié le secrétariat d'actualiser les listes des destinataires des différentes publications afin d'assurer une meilleure efficacité au niveau de la diffusion des produits du programme de travail.

B. Examen des sous-programmes

21. Les participants à la réunion se sont penchés sur la définition et la hiérarchisation des priorités en ce qui concerne les activités spécifiques mentionnées dans les sphères thématiques prévues dans le programme de travail du système de la CEPALC pour la période biennale 1998-1999, approuvé par la résolution 559 (XXVI) adoptée à la vingt-sixième session de la CEPALC, tenue à San José (Costa Rica) en avril 1996.

22. Le secrétariat a présenté, un par un, les différents sous-programmes aux délégations, ce qui a donné lieu à un débat approfondi. À l'issue de ce débat, le secrétariat a procédé à modifier les priorités, soit en réponse à certaines demandes spécifiques acceptées à l'unanimité, soit en interprétant l'opinion de la plupart des participants. Les modifications approuvées lors de ce débat sont consignées ci-après.

SOUS-PROGRAMME 1 : INSERTION INTERNATIONALE, COMPÉTITIVITÉ ET SPÉCIALISATION
PRODUCTIVE

Sphère thématique 1.2 : Les politiques commerciales nationales et l'intégration
des marchés

Accorder une priorité relative B à la réunion d'experts chargés d'examiner la marge de manoeuvre possible pour les gouvernements de la région dans leurs politiques d'insertion internationale [par. a)], ainsi qu'à l'étude sur l'incidence des engagements multilatéraux, régionaux et hémisphériques sur les politiques commerciales de la région [par. b), al. i)].

Sphère thématique 1.5 : Modèles de spécialisation commerciale

a) Accorder une priorité relative D à l'étude sur le développement technologique et les exportations, sur la base de l'étude de certaines expériences réalisées en Asie et en Amérique latine [par. a), al. iii].

b) Prendre note du fait que les délégations de la Bolivie, du Brésil et du Venezuela accordent des priorités différentes aux sphères thématiques comprises dans ce sous-programme.

c) Inclure le volet intrarégional dans cette sphère thématique.

d) Renforcer la présence des Caraïbes dans les différentes sphères thématiques de ce sous-programme.

SOUS-PROGRAMME 2 : INTÉGRATION, RÉGIONALISME OUVERT ET COOPÉRATION RÉGIONALE

Sphère thématique 2.1 : Convergence du processus d'intégration : aspects
économiques, réglementaires et institutionnels

a) Il a été convenu d'inclure dans cette sphère thématique les aspects sociaux de la convergence du processus d'intégration.

b) Il a été pris note du fait que les activités d'appui au processus d'intégration hémisphérique visées au paragraphe c) doivent être complétées par celles prévues dans les sphères thématiques 3.5 a)iv); 4.5 c); 10.4 et 10.5; et 11.1 b). Il a également été souligné qu'un grand nombre d'activités prévues dans le cadre du sous-programme étaient communes au processus d'intégration hémisphérique et au processus d'intégration régionale et que, par conséquent, le programme tout entier avait, indirectement, une incidence sur les travaux concrets que devait réaliser la CEPALC pour épauler les différents processus d'intégration actuellement en cours entre les pays membres de la Commission.

Sphère thématique 2.2 : Les investissements au sein de la région :
l'internationalisation des entreprises latino-
américaines et des Caraïbes

a) Il a été décidé de centrer l'attention sur la promotion des investissements au sein de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de prendre les considérations sur l'expérience asiatique uniquement à titre de référence.

b) Il a été convenu d'accorder des priorités relatives B aux activités opérationnelles [par. c)].

Sphère thématique 2.3 : Le volet social de l'intégration régionale

Il est considéré souhaitable que, dans la mesure du possible, un plus grand nombre de mois-personne soit affecté à l'étude du volet social de l'intégration.

Sphère thématique 2.4 : Infrastructure et services de transport régional

a) Il a été proposé de voir la possibilité de réduire le nombre de mois-personne proposé et de renforcer d'autres sphères thématiques.

b) Il a également été suggéré d'inclure les aspects sociaux associés à cette sphère thématique.

SOUS-PROGRAMME 3 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION, DE LA TECHNOLOGIE ET DES
ENTREPRISES

Sphère thématique 3.5 : Facteurs déterminants des opérateurs-clés : sociétés
transnationales, groupes nationaux, petite et moyenne
entreprise

Il a été convenu d'accorder une priorité relative B à l'étude sur l'internationalisation des sociétés latino-américaines moyennant les investissements à l'étranger, au sein et hors de la région [par. a), al. ii)].

Sphère thématique 3.6 : Transport urbain et interurbain

Il a été résolu d'accorder une priorité relative C aux activités intermédiaires d'assistance aux différentes instances régionales en matière de transport urbain et interurbain [par. c)].

SOUS-PROGRAMME 4 : RÉFORMES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Sphère thématique 4.2 : Étude des stratégies de développement et des politiques
économiques et sociales en Amérique latine et aux
Caraïbes

a) Il a été suggéré d'accorder une priorité relative B à l'étude sur les politiques économiques nécessaires pour affronter les aléas extérieurs, en particulier les fluctuations des courants financiers dans des contextes de forte volatilité et leur incidence sur l'économie interne dans certains domaines tels

que le taux de change, l'épargne et la stabilité du secteur bancaire [par. b), al. ii)].

b) En ce qui concerne la question de la dette extérieure et de l'incidence de l'endettement excessif sur le développement, question posée par l'une des délégations, le secrétariat a fait savoir que, bien que ce sujet ait perdu sa priorité relative dans les programmes de la plupart des pays de la région, l'évolution de la dette continuait de faire l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des activités régulières d'interprétation de la situation économique de la région. Une autre délégation a rappelé que ce sujet relevait de la compétence d'autres institutions et instances, y compris le Club de Paris.

Sphère thématique 4.5 : Étude des économies développées de l'hémisphère et leur incidence sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes

a) Il a été décidé d'accorder une priorité relative C aux bulletins d'information sur l'économie des États-Unis et du Canada [par. a), al. i) et ii)].

b) Il a été souligné qu'il fallait veiller à ce que les aspects relatifs à la sous-région des Caraïbes soient dûment pris en considération et abordés dans les travaux de ce sous-programme.

SOUS-PROGRAMME 5 : L'ASSISE SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance du thème abordé dans ce sous-programme au niveau de l'ensemble du sous-programme.

Sphère thématique 5.3 : Répercussions des politiques de développement socio-économique sur le bien-être et l'équité

Certaines délégations ont demandé qu'une priorité relative B soit concédée à la réunion d'experts [par. a)] et aux publications non périodiques [par. b)]. Il n'a pas été possible d'identifier des activités dont la priorité relative pourrait être réduite de façon à compenser les changements convenus.

Sphère thématique 5.4 : Étude des répercussions de la production, du trafic et de l'abus des drogues, et des stratégies pour y faire face

Il a été résolu de maintenir la priorité proposée de l'activité c) et de réduire au maximum le nombre de réunions [par. a) et b)].

SOUS-PROGRAMME 6 : GESTION STRATÉGIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Sphères thématiques 6.1 à 6.5

a) Il n'a pas été suggéré de modifier l'ordre de priorité proposé initialement par le secrétariat. Certaines délégations auraient néanmoins souhaité que certaines activités fassent l'objet d'une plus forte priorité. À cet égard, il a été question d'essayer d'obtenir davantage de contributions extrabudgétaires afin de renforcer ces activités.

b) Les représentants sont convenus qu'il conviendrait de veiller à ce que ce sous-programme ait un impact dans la sous-région des Caraïbes. Il a été signalé que le secrétariat avait déjà commencé à prendre des mesures en ce sens.

Sphère thématique 6.6 : Modifications au niveau de la gestion des ressources minières et réforme du secteur énergétique en Amérique latine et aux Caraïbes

Il a été précisé qu'il n'existe pas de superposition par rapport à la sphère thématique 1.7, cette dernière portant sur la compétitivité. Il s'agit donc de deux domaines complémentaires.

SOUS-PROGRAMME 7 : LA PÉRENNITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE

Tout en reconnaissant que la CEPALC avait peut-être essayé de couvrir trop de domaines complexes malgré le caractère limité des ressources, le secrétariat a précisé que : premièrement, il existe une coordination adéquate avec les autres institutions et organisations concernées par ces sujets, ainsi qu'une répartition des tâches en fonction des avantages comparatifs respectifs; et, deuxièmement, la CEPALC concentre ses efforts dans les domaines où elle jouit d'une capacité et d'un niveau d'excellence reconnus; finalement, la Commission veille à ne pas aborder des sujets ou des activités qui relèvent davantage de la compétence d'autres organisations et pour lesquels sa masse critique s'avère insuffisante.

Par conséquent, il a été convenu, d'une manière générale, de concentrer les ressources limitées dont dispose la Commission sur les activités à plus forte priorité; pour ce faire, il est proposé :

a) D'accorder la plus faible priorité relative à toutes les activités de la sphère thématique 7.3 (Instruments aux fins de la gestion de l'environnement et du développement et systèmes d'aménagement de l'espace et de l'environnement).

b) D'affecter aux sphères thématiques 7.1 (Évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21) et 7.2 (Politiques de préservation de la biodiversité dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes) des ressources humaines initialement destinées à d'autres sphères thématiques.

SOUS-PROGRAMME 8 : POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

Sphère thématique 8.1 : Collaboration avec les pays de la région dans la mise en oeuvre du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement

Il a été convenu d'accorder une priorité relative B à l'étude sur les conséquences spécifiques de l'intégration en termes de courants migratoires [par. c), al. iii)]; cette modification serait compensée moyennant la réduction du nombre de mois-personne dans d'autre(s) activité(s) de façon à équilibrer l'établissement des priorités relatives du sous-programme.

SOUS-PROGRAMME 9 : STATISTIQUES ET PROJECTIONS ÉCONOMIQUES

Les participants se sont accordés à reconnaître que les travaux menés à bien par le secrétariat dans le cadre de ce sous-programme constituaient un des domaines d'excellence de la CEPALC, et qu'ils étaient, en outre, réalisés en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales concernées par ce sujet; il a également été signalé que, au-delà des tâches prévues explicitement, beaucoup d'autres activités sont effectuées, dans le cadre de ce sous-programme, à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Par conséquent, aucune modification n'a été proposée quant aux priorités relatives attribuées par le secrétariat aux différentes activités du sous-programme.

SOUS-PROGRAMME 10 : ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES AU MEXIQUE ET EN AMÉRIQUE CENTRALE

Les délégations se sont montrées satisfaites des activités menées par le secrétariat dans le cadre de ce sous-programme pour appuyer le développement de la sous-région et favoriser son rapprochement vis-à-vis du reste de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Plusieurs délégations ont demandé que le thème de l'intégration des services dans la sous-région centraméricaine fasse l'objet d'une attention particulière dans le programme de travail déjà approuvé; il conviendrait, pour ce faire, d'essayer d'obtenir des ressources extrabudgétaires.

Aucune modification n'a été proposée quant aux priorités proposées par le secrétariat dans ce sous-programme.

SOUS-PROGRAMME 11 : ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES DANS LES CARAÏBES

Outre les considérations générales concernant cette sous-région déjà consignées dans le résumé du débat général, les participants sont parvenus, durant l'examen de ce sous-programme, à plusieurs conclusions spécifiques. Premièrement, que les gouvernements de cette sous-région doivent faire l'objet d'une attention spéciale afin d'améliorer la production de données quantitatives. Deuxièmement, que ces gouvernements ont également besoin d'une assistance technique accrue afin de contribuer à la solution de leurs problèmes de développement et que, pour ce faire, les ressources affectées au secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) semblent insuffisantes. Troisièmement, que la réalité particulière de la sous-région des Caraïbes soit dûment prise en considération et interprétée dans tous les sous-programmes du secrétariat.

Sphère thématique 11.3 : Développement productif et technologique

Il a été convenu d'accorder la priorité relative B à la réunion d'experts chargés d'examiner divers aspects technologiques et leur rapport avec le développement économique et social des Caraïbes [par. b)].

Il a en outre été décidé d'accorder la priorité relative C à l'étude d'évaluation des réseaux de science et de technologie fonctionnant dans la sous-région et de leur efficacité [par. c), al. iv)].

Il a été proposé d'accorder la priorité relative B au document sur les tendances et les événements récents dans le secteur manufacturier dans certains pays des Caraïbes à préciser [par. c), al. v)].

Il n'a pas été possible d'identifier des activités dont la priorité relative pourrait être réduite de façon à compenser les changements convenus.

C. Résumé

23. Cet exercice a conduit à un léger déséquilibre : en effet, le nombre d'activités dont la priorité avait été rehaussée dépassait celui des activités dont la priorité avait été réduite. Le secrétariat a indiqué que ce déséquilibre ne représentait que 1 % environ et que, pour préserver l'intégrité du processus, il s'assurerait de le compenser en modifiant le nombre de mois de travail alloué à chacune des activités en question.

VI. CONCLUSIONS DE L'EXERCICE

A. Apport du Secrétaire exécutif

24. Dressant un bilan des débats tenus ces trois derniers jours, le Secrétaire exécutif a signalé qu'il pensait se faire l'écho de tous les participants en tirant un certain nombre de conclusions générales de cet exercice. En premier lieu, il a souligné que la seule existence de ce groupe de travail constituait la preuve de son utilité puisqu'il avait offert au secrétariat et aux gouvernements des États membres l'occasion d'effectuer un examen approfondi du programme de travail. Il a rappelé, à cet égard, que c'était la première fois que le programme de travail de la CEPALC faisait l'objet d'un débat d'une telle nature, ce qui, en définitive, révélait l'amorce d'un nouveau style, conforme aux objectifs de la réforme des Nations Unies. En deuxième lieu, il a fait ressortir les difficultés que pose l'élaboration d'un programme de travail reflétant fidèlement les souhaits et les objectifs de chacun des pays membres, situation à laquelle n'avait pas échappé l'exercice réalisé au cours de ces derniers jours. Certaines de ces difficultés avaient été analysées à la dernière session, tenue à San José, dans le cadre de l'examen de la Note du secrétariat intitulée "La réforme des Nations Unies et son incidence sur la CEPALC" et avaient été à nouveau mises en évidence à cette réunion. Les principaux problèmes sont les suivants : délimiter la frontière entre la concentration d'activités ayant un impact plus important et la prise de position nécessaire, à l'échelon institutionnel, sur toute la gamme des aspects fondamentaux du développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; le besoin de préserver un certain équilibre entre l'affectation des ressources à chaque sous-programme et la possibilité de se concentrer sur un nombre réduit de sous-programmes; l'équilibre fréquemment mentionné entre les travaux de type analytique et les activités opérationnelles; la répartition des activités entre le siège de Santiago et les bureaux sous-régionaux, et le rapport entre le financement de type budgétaire et celui basé sur des fonds extrabudgétaires. Mais le dilemme le plus grave est celui que pose la demande considérable de services face aux

ressources limitées dont dispose le secrétariat de la CEPALC. Troisièmement, le Secrétaire exécutif a rappelé que l'examen des sous-programmes et des activités pertinentes faisait un peu perdre la vision d'ensemble du programme de travail. C'est pourquoi il a insisté sur le fait que la plupart des activités prévues dans les onze sous-programmes se renforçaient mutuellement et que le secrétariat s'efforçait d'encourager la collaboration entre les divisions afin d'assurer la cohérence interne au niveau de l'ensemble du programme. Il a finalement reconnu que cette rencontre ne constituait que la première phase d'un processus visant à adapter la quantité de "produits" générés au volume de ressources disponibles.

25. D'une manière ponctuelle, il a signalé que des ajustements concrets avaient été apportés au niveau des priorités du programme de travail. Malgré le désir de concéder une plus forte priorité à de nombreux éléments du programme, et compte tenu de la situation budgétaire que traverse actuellement l'Organisation, le groupe avait veillé à compenser les activités ayant fait l'objet d'une plus forte priorité moyennant la réduction de la priorité relative accordée à d'autres travaux. Cela n'avait néanmoins pas été possible dans tous les cas. Il a précisé que le secrétariat allait identifier les éléments de programme susceptibles d'être modifiés afin de parvenir à une telle compensation; quoi qu'il en soit, ces éléments représentaient des sommes modestes et équivalaient à moins de 3 % du nombre de mois-personne destinés à la réalisation de tout le programme de travail. Un tableau contenant un résumé de ces ajustements est présenté en annexe.

26. Le Secrétaire exécutif a ajouté que, plus encore que les ajustements ponctuels, l'important était d'avoir institué une nouvelle modalité de travail pour élaborer le programme de travail, laquelle serait certainement perfectionnée dans l'avenir, à l'occasion d'exercices similaires qui viendraient s'inscrire dans le cadre de l'effort de "modernisation" – pour reprendre le terme utilisé par le Président du groupe de travail– de tout le système des Nations Unies. Une partie de cet effort consistait à éviter les chevauchements et les superpositions, aussi bien au sein des Nations Unies qu'entre les différents organes de l'Organisation et d'autres instances intergouvernementales. Ce sujet avait fait l'objet de nombreux commentaires au sein du groupe de travail, à propos du potentiel de la CEPALC en termes de collaboration avec d'autres organisations dans la réalisation d'activités communes ou de délimitation de "créneaux" où le travail de chaque organisation serait déterminé en fonction de ses avantages comparatifs. À cet égard, le Secrétaire exécutif s'est rallié à l'opinion de plusieurs délégués et a rappelé qu'outre les mécanismes de coordination existants, le secrétariat appliquait – et continuerait d'appliquer – un contrôle interne visant à éviter les doubles emplois dans le cadre de son programme.

27. Cette dernière réflexion le conduisait à la dernière partie de son intervention, à savoir quelles étaient dorénavant les mesures à prendre. La première est évidente puisqu'il est prévu dans la résolution 553 (XXVI) que le programme de travail seront révisé et hiérarchisé, ainsi que le rapport d'activités du groupe de travail seront transmis à la session de fond du Conseil économique et social, aux fins d'examen à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Le pas suivant concerne les activités futures du groupe de travail. Il a affirmé, à cet égard, que le groupe avait fait la preuve de son utilité et qu'il devrait se réunir chaque fois que nécessaire, sur la demande du

secrétariat, de la Présidence ou de tout État membre. Cette question ferait certainement l'objet de commentaires de la part des délégués.

B. Débat général

28. Le débat qui a suivi a été centré sur les mesures à adopter pour conclure l'exercice amorcé à cette réunion. Certaines délégations, en nombre minoritaire, ont souhaité qu'une nouvelle réunion soit tenue avant que le programme de travail comprenant les priorités établies soit soumis aux instances pertinentes des Nations Unies à New York. D'autres ont insisté sur le fait qu'il serait très difficile pour leurs gouvernements d'envoyer des représentants à cette deuxième réunion. Après avoir étudié les diverses possibilités, la Présidence a proposé une marche à suivre qui a recueilli l'adhésion de tous les participants et qui serait composée des étapes suivantes : dans un premier temps, le secrétariat enverrait à toutes les délégations, dans les prochains jours, une première version du rapport complet, en leur accordant un délai de deux semaines pour transmettre leurs commentaires et leurs observations. En fonction des commentaires et des observations qu'il aura reçus, le secrétariat élaborerait une deuxième version dans laquelle ceux-ci seraient reflétés le plus fidèlement possible, tout en s'efforçant d'assurer l'équilibre nécessaire entre les mois-personne correspondant à chaque sous-programme de façon à préserver la proportion voulue dans les priorités relatives du programme de travail; il ferait ensuite parvenir cette deuxième version aux gouvernements des États membres. Au terme d'un nouveau délai de deux semaines, et à moins que ne soient reçus de nouveaux commentaires ou observations, la Présidence et le secrétariat présenteraient le rapport de la réunion du groupe de travail ainsi que le programme de travail et les priorités convenues aux missions permanentes des pays membres au siège de l'Organisation des Nations Unies.

29. Le groupe de travail n'a pu, faute de temps, se pencher sur le deuxième aspect proposé par le Secrétaire exécutif, à savoir les activités futures. Tout en reconnaissant qu'il serait utile de réaliser des réunions périodiques, qui, selon certaines délégations, pourraient être annuelles, les délégations ont proposé de reporter à plus tard l'examen de ce point.

C. Points de vue particuliers

30. Toutes les observations formulées par les délégations ont été prises en considération dans la préparation de la version définitive de ce rapport dans la mesure où elles représentaient l'opinion unanime de la réunion. Cependant, certaines positions n'ont pas été consensuelles et sont donc présentées ci-après.

31. Deux délégations ont proposé d'inclure dans la sphère thématique 2.2 des activités relatives au transport aérien considérées essentielles pour les pays des Caraïbes et pour le processus d'intégration dans la région.

32. Une délégation a proposé de réduire de C à D la priorité relative de la publication non périodique visée au paragraphe c), alinéa ii) de la sphère thématique 1.6. Elle a également proposé d'élever de C à B la priorité relative des 6 mois/personne attribuée aux activités opérationnelles [par. c)] dans la sphère thématique 1.7 et, en compensation, de réduire de B à C la priorité

relative des 6 mois/personne attribuée aux activités intermédiaires [par. d)] prévues dans la même sphère thématique. Elle a aussi proposé d'accorder une même priorité relative aux quatre publications non périodiques mentionnées au paragraphe b), alinéa i) de la sphère thématique 3.1.

33. Une délégation a demandé que la CEPALC collabore avec le PNUD, dans le cadre de la sphère thématique 4.4, à la réalisation d'un programme sur la technologie de l'information dans les Caraïbes, et d'accorder à cette activité une priorité relative B.

34. Une délégation a proposé de réduire le nombre de mois/personne affecté aux publications non périodiques prévues dans le paragraphe a), alinéa iii) de la sphère thématique 4.5, ainsi que celui attribué aux réunions intergouvernementales [par. a), al. i), ii) et iii)] mentionnées dans la sphère thématique 6.5. Elle a également proposé de réduire de B à C la priorité relative des activités intermédiaires [par. d)] prévues dans la sphère thématique 6.6.

35. Une délégation a proposé de supprimer tout à fait la sphère thématique 5.3 du programme de travail pour la période biennale 1998-1999.

36. Une délégation a proposé d'attribuer une priorité relative B à la publication non périodique prévue dans le paragraphe a), alinéa i) de la sphère thématique 7.3 ainsi qu'aux activités opérationnelles mentionnées dans le paragraphe b), alinéa i) de la même sphère thématique.

37. Deux délégations ont proposé que soit rationalisé, autant que faire se peut, le nombre d'études prévues dans le sous-programme 11.

38. Une délégation a proposé une réaffectation de ressources du sous-programme 1 (Insertion internationale, compétitivité et spécialisation productive) au sous-programme 11 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) de la façon suivante :

- Transfert de 2 mois/personne de la sphère thématique 1.2, paragraphe c) à la sphère thématique 11.3, paragraphe c);
- Transfert de 4 mois/personne de la sphère thématique 1.7, paragraphe c) à la sphère thématique 11.4, paragraphe c), alinéa i).

39. Une délégation a proposé que les services prévus dans les sphères thématiques 11.3 [par. e)] et 11.4 [par. e), alinéa i)] soient imputés au budget ordinaire.

40. Une délégation a proposé d'attribuer une priorité relative B à l'étude sur les possibilités d'intensifier le développement des secteurs industriels dans certains pays des Caraïbes [par. c), al. ii)] prévue dans la sphère thématique 11.3 et, en compensation, d'accorder une priorité relative C à l'étude visant à évaluer l'efficacité des projets en matière de sources d'énergie renouvelables exécutés dans les Caraïbes [par. c), al. vii)] mentionnée dans la même sphère thématique.

41. Deux délégations ont proposé que le groupe de travail devienne un organisme permanent de la Commission.

42. Finalement, certaines délégations ont suggéré que la version définitive soit révisée lors d'une réunion de représentants des missions permanentes auprès du siège des Nations Unies.

VII. CLÔTURE

43. Au terme de la réunion, le Président a remercié les participants de leur esprit de travail et du climat de cordialité et de franchise dans lequel s'est déroulée la réunion. Il pensait interpréter le sentiment de toutes les délégations en affirmant que tous rentraient dans leurs pays respectifs pleinement satisfaits de la tâche accomplie.

44. Pour sa part, le Secrétaire exécutif a remercié tous les délégués, en faisant ressortir le grand nombre de participants, le niveau élevé des délégations et le sérieux avec lequel celles-ci avaient transmis leurs observations au secrétariat. Il a notamment remercié M. Melvin Sáenz de la façon impeccable dont il avait dirigé les débats et tous les délégués de leur travail intense. Pour conclure, il s'est félicité de l'esprit particulièrement constructif dans lequel s'étaient constamment déroulés les travaux de la réunion.

Appendice

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
À L'ORDRE DE PRIORITÉS PROPOSÉ PAR LE SECRÉTARIAT POUR
LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU SYSTÈME DE
LA CEPALC, 1998-1999

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 1 : INSERTION INTERNATIONALE, COMPÉTITIVITÉ ET SPÉCIALISATION PRODUCTIVE					
1.2 Les politiques commerciales nationales et l'intégration des marchés					
a) <u>Organisation et prestation de services d'appui aux réunions d'experts</u> Une réunion d'experts chargés d'examiner la marge de manoeuvre possible pour les gouvernements de la région dans leurs politiques d'insertion internationale.		X ¹		(x) ²	5
b) <u>Publications non périodiques</u>					
i) Une étude sur l'incidence des engagements multilatéraux, régionaux et hémisphériques sur les politiques commerciales de la région.		X		(x)	11

¹ Dans les tableaux présentés ici, **X** correspond à la modification de catégorie de priorité relative proposée par le groupe à l'issue de ses débats.

² Dans les tableaux présentés ici, (x) correspond à la catégorie de priorité relative initialement présentée par le secrétariat à la réunion du groupe de travail.

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
<p>1.5 Modèles de spécialisation commerciale</p> <p>a) <u>Publications non périodiques</u></p> <p>iii) Une étude sur le développement technologique et les exportations, sur la base de l'étude comparative de certaines expériences réalisées en Asie et en Amérique latine.</p>		(x)		x	14

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 2 : INTÉGRATION, RÉGIONALISME OUVERT ET COOPÉRATION RÉGIONALE					
2.2 Les investissements au sein de la région : l'internationalisation des entreprises latino-américaines et des Caraïbes					
c) <u>Activités opérationnelles</u>					
<u>Services consultatifs</u>		X	(x)		1
Prestation de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande en ce qui concerne les expériences des PYME dans le contexte des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale. (XB)					

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 3 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION, DE LA TECHNOLOGIE ET DES ENTREPRISES	10%	75%	10%	5%	
3.5 Facteurs déterminants du comportement des opérateurs-clés : sociétés transnationales, groupes nationaux, petite et moyenne entreprise					
a) <u>Publications non périodiques</u>					
ii) Une étude sur l'internationalisation des sociétés latino-américaines moyennant les investissements à l'étranger, au sein et hors de la région.		X		(x)	3
3.6 Transport urbain et interurbain					
c) <u>Activités intermédiaires</u>					
Assistance à la Conférence des ministres des transports, des communications et des travaux publics d'Amérique du Sud ainsi qu'au Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), en matière de transport urbain et interurbain.		(x)	X		3

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 4 : RÉFORMES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES					
4.2 Étude des stratégies de développement et des politiques économiques et sociales en Amérique latine et aux Caraïbes					
b) <u>Publications non périodiques</u>		X	(x)		24
ii) Une étude sur les politiques économiques nécessaires pour affronter les aléas extérieurs, en particulier les fluctuations des courants financiers dans des contextes de forte volatilité et leur incidence sur l'économie interne dans certains domaines tels que le taux de change, l'épargne et la stabilité du secteur bancaire.					
4.5 Étude des économies développées de l'hémisphère et leur incidence sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes					
a) <u>Publications non périodiques</u>					
i) Deux bulletins d'information annuels sur l'économie des États-Unis (en anglais seulement).			X		6
ii) Deux bulletins d'information annuels sur l'économie du Canada (en anglais seulement).		(x)	X		6

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 5 : L'ASSISE SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
5.3 Répercussions des politiques de développement socio-économique sur le bien-être et l'équité					
a) <u>Organisation et prestation de services techniques aux réunions d'experts</u> Réunion d'experts sur les transformations socio-économiques et les obstacles critiques existant sur les marchés du capital humain et de l'emploi et leur incidence en termes de bien-être et d'équité.		X		(x)	6
b) <u>Publications non périodiques</u> Deux études sur les répercussions des politiques de développement socio-économique en termes de bien-être et d'équité, afin de proposer des instruments actifs qui permettent de surmonter les obstacles critiques existant sur les principaux marchés du capital humain et de l'emploi.		X		(x)	12

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 7 : LA PÉRENNITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE					
<p>7.3 Instruments aux fins de la gestion de l'environnement et du développement et systèmes d'aménagement de l'espace et de l'environnement</p> <p>a) <u>Publications non périodiques</u></p> <p>ii) Une étude sur l'aménagement de l'espace et de l'environnement dans le contexte du processus de régionalisation et du transfert de responsabilités aux autorités locales. On accordera une importance particulière à la prise en compte de concepts de type écologique tels que la gestion de bassins hydrographiques et l'évaluation des effets sur l'environnement des plans d'aménagement du territoire.</p>	(x)		x	10	

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 8 : POPULATION ET DÉVELOPPEMENT					
<p>8.1 Collaboration avec les pays de la région dans la mise en oeuvre du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement</p> <p>c) <u>Publications non périodiques</u></p> <p>iii) Une étude sur les conséquences spécifiques de l'intégration en termes de courants migratoires.</p>		X	(x)		3

SOUS-PROGRAMMES/SPHÈRES THÉMATIQUES/ACTIVITÉS	PRIORITÉ RELATIVE				Estimation des ressources en mois-homme
	A	B	C	D	
	10%	75%	10%	5%	
SOUS-PROGRAMME 11 : ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES DANS LES CARAÏBES					
11.3 Développement productif et technologique					
b) <u>Organisation et prestation de services d'appui aux réunions d'experts</u> Une réunion d'experts chargés d'examiner divers aspects technologiques et leur rapport avec le développement économique et social des Caraïbes.		X	(x)		4
c) <u>Publications non périodiques</u>		(x)	X		4
iv) Une étude d'évaluation des réseaux de science et de technologie fonctionnant dans la sous-région et de leur efficacité.		X		(x)	4
v) Un document sur les tendances et les événements récents dans le secteur manufacturier dans certains pays des Caraïbes à préciser.					